

PV DU CONSEIL D'UFR RESTREINT RÉUNI LE 21 SEPTEMBRE 2023

Présents : CALVET Yann, DE BRUYN Gabriel, DE MATHAN Anne, DOYTICHEVA Miléna, FOUCHER Antoine, GOURIO Anne, JEAN-MARIE Laurence, LARRIVEE Pierre, MICHEL Youenn.

Procurations : Pierre BAUDUIN à Laurence JEAN-MARIE, Julie DELALANDE à Youenn MICHEL, Typhaine HAZIZA à Antoine FOUCHER, Alain SANDRIER à Anne GOURIO, Pauline SEILLER, à Miléna DOYTICHEVA, Valérie VIGNAUX à Yann CALVET, Baptiste VILLENAVE à Gabriel DE BRUYN.

Invités : HOUARD Alexandra, OSOUF Éric, ROMERI Luciana.

Excusés : Julie DELALANDE, Typhaine HAZIZA, Alain SANDRIER, Valérie VIGNAUX,

Durée : 0h45.

1. VALIDATION DU RECRUTEMENT DU PAST (18^{ÈME} SECTION, THEATRE, ½ POSTE)

Monsieur CALVET soumet à la validation des membres du conseil d'UFR le recrutement d'un demi-poste de PAST en 18^{ème} section, théâtre, pour une prise de fonction au 1^{er} octobre 2023.

Trois candidatures ont été reçues sur ce poste de pratique théâtrale.

Vote sur la validation du recrutement du PAST (18^{ème} section – théâtre – ½ poste) : 16 pour (unanimité).

2. FICHE DE POSTE POUR UN PR, 8^E-9^E-21^E SECTIONS, CRAHAM

Monsieur CALVET et Madame JEAN-MARIE donnent aux membres du Conseil d'UFR les informations relatives au recrutement au fil de l'eau d'un PR, 8^e-9^e-21^e sections, CRAHAM. Madame JEAN-MARIE a été contactée en juin par une enseignante de l'université de Lille, PR en Littérature médiévale, souhaitant muter et faire migrer son projet ERC vers l'université de Caen Normandie. Elle a alors pris contact avec les VP recherche de l'établissement pour les informer de cette demande. La direction de l'UFR a ensuite été conviée à une discussion avec les VP recherche, suivie d'une deuxième rencontre associant également la directrice du CRAHAM, juste avant la fermeture administrative de l'université. La direction de l'UFR et la direction du CRAHAM ont insisté dès le départ pour que ce recrutement éventuel n'entre pas en concurrence avec les demandes formulées en politique d'emploi 2023-2024, concernant notamment les demandes formulées pour la 9^e section et le LASLAR, de même que celles formulées par le CRAHAM pour les 8^e et 21^e sections. À l'issue de ces deux réunions préliminaires, les VP et la DRH devaient s'informer sur la procédure de ce recrutement pouvant être mise en place, ainsi que son calendrier, et prendre contact avec la collègue de Lille et l'ERC.

Compte-tenu de la discipline et de la section CNU concernées, il fut également convenu que la direction du LASLAR soit informée dès le mois de juillet de cette perspective de recrutement par la direction de l'UFR, ce qui fut fait.

Le VP recherche, Monsieur LEROY DU CARDONNOY, est revenu vers la direction de l'UFR et celle du CRAHAM, par un mail du 11 septembre précisant la procédure retenue par la DRH, prévoyant un recrutement au 1^{er} décembre 2023 et un calendrier particulièrement serré. Dès réception de ce message, des contacts ont été pris avec la direction du département de Lettres modernes, la directrice du LASLAR, le coordinateur de l'ACS 9^e section et la direction du département des Humanités classiques et numériques.

En précisant la procédure, la Présidence de l'université a indiqué demander au Rectorat l'ouverture d'un nouveau support de poste PR, entendant ainsi la demande de la direction de l'UFR qu'on n'utilise pas un support déjà existant. C'est donc bien d'un poste supplémentaire pour l'UFR qu'il s'agit. Par ailleurs, Monsieur CALVET souligne que le budget de l'ERC portée se monte à 2,6 millions d'euros, et que celui-ci ne peut que renforcer la position de l'UFR HSS au sein de l'établissement, et celle de l'université au niveau national et international, compte tenu de la place accordée aujourd'hui aux contrats de recherches dans l'évaluation des structures scientifiques. Monsieur CALVET indique également que l'ERC doit se terminer fin 2027. Jusqu'à cette date, sa titulaire sera presque entièrement déchargée d'enseignement.

Madame JEAN-MARIE souligne également qu'il est difficile pour le CRAHAM de ne pas saisir une telle opportunité, compte-tenu du faible nombre d'ERC portés en SHS ou à l'université de Caen, toutes disciplines confondues. Pour le CRAHAM, il y a des enjeux sur les postes rattachés au CNRS ; le rattachement de l'ERC au laboratoire ne pourra que renforcer le statut d'UMR et contribuer à pérenniser l'implication du CNRS. En outre, le profil scientifique de la collègue de Lille et son projet d'ERC s'inscrivent complètement dans l'axe 3 du CRAHAM. Enfin, l'obtention d'un support au fil de l'eau est un gage du soutien de l'université à l'UFR.

Madame GOURIO exprime son désaccord au nom du Département des Lettres modernes, lequel, par le biais de sa directrice, a par ailleurs envoyé par écrit au directeur de l'UFR son avis. Elle souligne d'abord l'inadéquation du profil de cette enseignante aux demandes du Département Lettres, priorisant un recrutement en littérature contemporaine, notamment parce que la plupart des thèses encadrées correspondent à la littérature du 20^{ème} siècle, et pas du tout à la littérature médiévale. Elle ajoute que l'encadrement dont le Département a besoin est en 1^{er} cycle et rappelle que le Département a perdu la préparation à l'Agrégation et est en passe de perdre le Master Lettres EAD. Les besoins se situent donc bien en 1^{er} cycle. Madame GOURIO exprime également son étonnement quant à la candidature de cette enseignante pour l'université de Caen, qui est moins prestigieuse que Lille, notamment pour la littérature médiévale. Pour toutes ces raisons, Madame GOURIO exprime enfin les inquiétudes du département sur le service et en particulier les enseignements réservés à la personne recrutée au sein de l'université, à l'issue de son ERC, cette dimension étant peu présente dans les considérations des parties prenantes. Elle rappelle par ailleurs que l'ERC sera déjà entamé quand aura lieu le recrutement escompté.

Pour le Département des Humanités classiques et numériques, Madame ROMERI n'a pas pu réunir les membres du Département car elle indique avoir été informée trop tardivement de ce recrutement. Elle souscrit aux arguments avancés par Madame GOURIO et affirme en outre que cette enseignante n'a pas le profil de la 8^e section. Les besoins du Département sont en enseignement de grec. Monsieur FOUCHER exprime lui aussi son opposition à ce recrutement et à cette procédure de mutation.

Monsieur DE BRUYN indique que le profil de poste est à cheval sur les 8^e, 9^e et 21^e sections : la collègue vient de la 9^e section mais ses recherches au CRAHAM s'inscriront dans les travaux déjà menés par des collègues des 8^e et 21^e sections. Il craint que si l'UFR refuse ce recrutement, elle se fragilise pour les prochaines demandes de politique d'emploi. Cette dernière est de plus en plus étroitement articulée à la recherche et l'excellence scientifique est elle-même jugée en fonction des projets financés (RIN, ANR, ERC...). Il estime que ce recrutement sera favorable à l'image de l'UFR HSS dans le domaine de la Recherche à l'échelle de l'Université, alors que la recherche en SHS est souvent sous-estimée par les collègues du domaine Sciences.

Madame DOYTCHEVA prend la parole. Si elle comprend les inquiétudes soulevées par les collègues de Lettres et des Humanités, elle estime que l'UFR HSS ne peut pas s'opposer à ce projet de recrutement, compte-tenu de l'enjeu fort que représente l'obtention d'une ERC.

Madame DE MATHAN intervient également dans ce sens et estime que l'UFR se décrédibiliserait en rejetant cette opportunité d'héberger un projet ERC.

Monsieur MICHEL souscrit lui aussi aux arguments en faveur de ce recrutement. Il constate lui aussi, en tant que membre de la Commission de la Recherche de l'université, à quel point les contrats issus d'appels à projets sont de plus en plus déterminants dans la gouvernance de la recherche à l'université.

Vote sur le recrutement au fil de l'eau d'un PR 9^{ème} section - CRAHAM : 12 pour, 4 contre, 0 abstention.

Le Directeur de l'UFR Humanités et Sciences Sociales

Yann CALVET

YANN CALVET
